



Intervention d'Emir Kir
Ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille à la COCOF
CONFERENCE DE PRESSE
"Plan d'actions de lutte contre les mariages forcés et précoces
à Bruxelles et en Communauté française:
bilan et perspectives du Réseau Mariage et Migration
et présentation de la nouvelle plaquette d'information sur les mariages en migration"

Lundi 15 novembre 2010, 11 heures
A la Maison des Femmes de Schaerbeek

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Lutter contre les mariages forcés et précoces est une action, vous le savez, qui me tient particulièrement à coeur. J'y réfléchis depuis bien longtemps, bien avant même que l'actualité ne nous fasse douloureusement découvrir en novembre 2007 l'histoire de Sadia, cette jeune femme de 20 ans assassinée par son frère parce qu'elle refusait un mariage forcé.

Depuis près de deux ans, j'ai donc initié un véritable Plan d'actions pour lutter contre ces unions contraintes, qui peuvent priver femmes et hommes d'une liberté essentielle: celle de choisir son partenaire de vie, causant ainsi d'intolérables souffrances morales et physiques. J'ai voulu que ce plan soit concerté, global, pérenne et porté par un réseau d'associations de terrain. Et depuis l'an passé – la Ministre Fadila Laanan vous l'a expliqué – la Communauté française a rejoint le mouvement, ce dont je ne puis que me réjouir.

Ce qui m'inquiète profondément, c'est que la pratique du mariage forcé – très ancienne il est vrai – est appelée à prendre des tournures de plus en plus dramatiques. En effet, les jeunes filles sont de plus en plus émancipées et donc, de plus en plus susceptibles de prendre de la distance par rapport à ce que leur impose leur famille. Elles veulent, bien naturellement, prendre leur vie en main et avoir leur mot à dire sur cette question très intime qu'est le choix de son partenaire.

Une autre raison de mon engagement dans la mise en lumière de cette problématique, c'est que trop de gens pensent qu'elle ne les concerne pas. Il n'en est rien: cette pratique peut toucher tout le monde, et pas seulement la population d'origine immigrée comme on le croit souvent. Il est donc fondamental de procéder à un travail de sensibilisation le plus large possible. Chacun, je le répète, quelles que soient sa religion, sa communauté

d'origine ou son appartenance sociale, peut être concerné par la difficile pression familiale quant au choix de son partenaire.

En juin 2008, s'est donc tenu à mon initiative, un colloque très enrichissant sur ce sujet délicat. Intitulé "Journée de réflexion sur les enjeux du mariage chez les jeunes issus de l'immigration", ce colloque a réuni des dizaines d'acteurs de divers horizons, tous confrontés de près ou de loin à cette problématique: des travailleurs du monde de l'enseignement, du secteur associatif, du Social, de la Santé et de la Cohésion sociale, du milieu de l'aide à la jeunesse, des communes ainsi que des représentants du monde politique.

Ce colloque s'est achevé sur des recommandations très intéressantes qui ont mené à l'élaboration du Plan d'actions de lutte contre les Mariages forcés et précoces.

Le Plan d'actions s'articule autour de trois axes principaux, tout à fait complémentaires:

- la **structuration et la pérennisation d'un réseau** de réflexion sur les mariages forcés et précoces. Appelé « Mariage-Migration », ce réseau existe déjà dans les faits depuis 5 ans et fédère aujourd'hui une quinzaine d'associations. Grâce à mon soutien et à celui du Ministre-Président Charles Picqué, ce réseau bénéficie de moyens pour se structurer. Il est désormais le véritable pôle de référence sur la problématique en Région bruxelloise.
- la **mise en place de formations** à destination des travailleurs de première ligne, directement confrontés à des situations problématiques. Elles permettent notamment à ces acteurs d'approfondir leurs connaissances juridiques et d'échanger leurs pratiques, outils et réflexions. Elle s'adresse au monde de l'enseignement, à l'associatif, aux communes, aux CPAS et s'adapte selon le public ciblé.
- **Développer et dispenser des actions de prévention et de sensibilisation** auprès des jeunes dans les écoles essentiellement, mais aussi auprès des parents. L'une d'elles consiste en une pièce de « théâtre-action », c'est-à-dire tout à fait interactive, imaginée par la « Compagnie maritime ». Intitulée « Amours Mortes », elle tourne aujourd'hui dans toute la Communauté française, et réussit par sa justesse et sa sensibilité, à faire passer avec force le message qui nous occupe.

Ces trois axes de travail portent d'ores et déjà leurs fruits, les responsables du Réseau Mariage et Migration vous en feront tout de suite le bilan: les formations sont assidument suivies (135 professionnels formés), les animations un succès (plus de 3500 spectateurs pour Amours Mortes...)...

Ce travail, pour être complet, se devait cependant à mon sens d'être étoffé, avec d'abord la nécessité de travailler également avec les pays d'origine. Beaucoup de ces mariages contraints se font en effet avec des personnes migrantes, il est donc fondamental d'entreprendre une approche avec et dans ces pays, afin d'y établir des relais sur place, d'y favoriser la sensibilisation au phénomène migratoire, un phénomène méconnu et pas

nécessairement bien vécu par ceux ou celles qui le vivent.

Nous avons commencé ce travail en nous rendant il y a quinze jours en Turquie, à Ankara, Emirdag et Afyon. Les contacts ont été noués, ils furent très enrichissants, pas toujours aisés, mais toujours positifs.

De cette mission, nous revenons avec quatre résolutions:

- La nécessité de mener une recherche-action entre une université belge et une université turque, laquelle aurait pour objectif d'analyser le phénomène migratoire entre les deux pays et celui de mariage en migration. L'idée étant de disposer ainsi de constats communs et de pouvoir développer conjointement des outils de prévention adaptés.
- La volonté d'organiser une campagne de sensibilisation commune entre le Réseau Mariage et Migration et les autorités locales turques, visant à bien informer sur la réalité de l'accueil en Belgique (dépliants en deux langues et organisation de séances d'information)
- La nécessité d'organiser des missions similaires dans d'autres pays, qui, eux aussi, sont à l'origine d'un flux migratoire vers notre pays, généré par des mariages forcés.
- L'importance d'organiser à Bruxelles en 2011 un colloque international sur l'accueil des victimes de mariages forcés, au cours duquel nous entendrons les expériences de pays étrangers (notamment une expérience très intéressante de la ville de Montpellier en France).

Vous le voyez, nous avons voulu toucher par ce Plan d'actions toutes les personnes qui peuvent être impliquées de près ou de loin par cette problématique délicate à aborder. Le choix du partenaire est en effet une question très intime. L'essentiel, pour moi, c'est que chacun puisse en toute connaissance de cause évaluer sa situation et choisir son conjoint en toute liberté. Le changement de mentalité ne se décrète cependant pas. Celui-ci nécessite une démarche préventive non stigmatisante d'information et de formation. C'est tout le sens de ce Plan d'actions que j'ai voulu à la fois ambitieux, global et pérenne.

Avant d'achever, il me reste à remercier tous les membres du Réseau Mariage-Migration, qui font un travail courageux et essentiel.

Je vous remercie de votre attention.

Contact presse:

Fabienne Defrance 02/506.34.19 ou 0499/588.300